

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX  
DE LA REGION DE DOLOMIEU-MONTCARRA**  
232 Rue du Stade  
38890 MONTCARRA

-----  
e-mail : [sie.montcarra@wanadoo.fr](mailto:sie.montcarra@wanadoo.fr)  
Téléphone Bureaux 04 74 92 40 28  
Téléphone Permanence 04 74 92 47 62  
Télécopie 04 74 92 55 59

**SERVICES D'EAU (recto) & D'ASSAINISSEMENT (verso)**

**TABLEAUX DE TARIFICATION A COMPTER DU 01.01.2017**

Selon délibération du Comité Syndical en date du 9 décembre 2016

**Conditions générales :**

Le COMITE SYNDICAL, dans sa séance du 9 décembre 2016, a fixé les redevances ci-dessous imposables aux usagers, afin de couvrir les dépenses d'amortissement, d'entretien, de réparations, etc. du réseau public d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées.

Le Syndicat se réserve le droit de modifier ces tarifs pour lui permettre de remplir les obligations d'entretien du réseau qu'il a prises et d'assurer le service quelles que soient les variations économiques. Les redevances Eau et Assainissement sont payables semestriellement.

**I. SERVICE DE L'EAU (recto)**

Tarifs exprimés en Euros H.T. (T.V.A. à 5,5%)

**- I. PARTIE FIXE :**

Chaque abonné devra souscrire un abonnement et un seul par branchement, représentant l'une des catégories ci-après :

Tarif annuel :

1. ABONNEMENT DOMESTIQUE	73.77 €
2. ABONNEMENT DE PARC	73.77 €

**- II. PARTIE VARIABLE SELON LA CONSOMMATION :**

Prix du M3 :

1. TARIF UNIQUE	1.14 €
2. Redevance « Lutte contre la pollution » (reversée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)	0.29 €

Entre le 1<sup>er</sup> DECEMBRE et le 1<sup>er</sup> MARS, toute intervention (fermeture et ouverture de branchement) sur demande de l'abonné sera facturée à celui-ci.

**TABLEAUX DE TARIFICATION A COMPTER DU 01.01.2017 (verso)**

**II. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Selon délibération du Comité Syndical en date du 9 décembre 2016

**1. REDEVANCES**

Hors les communes de : LA CHAPELLE DE LA TOUR, SAINT JEAN DE SOUDAIN, LA TOUR DU PIN  
et MONTCEAU

- Tarifs exprimés en Euros H.T. - (T.V.A. à 10 %)

- **ABONNEMENT** : Chaque abonné devra souscrire un abonnement et un seul par branchement.  
Tarif annuel Hors Taxes : 62.74 €
- **CONSOMMATION** : Le M3 consommé :  
Coefficient actuel :
  - de 1 à 50.000 m3 : coefficient 1 1.28 €
  - au delà de 50.000 m3 : coefficient 0,9
- **Redevance « modernisation des réseaux »** 0.155 €/M3  
(reversée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)

**2. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

art. L.1331-7 du Code de la

Santé Publique

Cf. délibération du 24/05/2013 relative aux modalités d'application et au montant de la P.F.A.C. (exécutoire à compter du 28 mai 2013)

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Montant (non soumis à la T.V.A.) : 2.000,00 €

**III. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Art. L.2224-8 et R.2224-19-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

**1. CONTROLE DE L'EXISTANT**

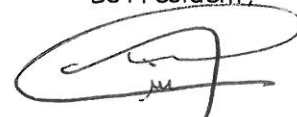
- Tarifs exprimés en € H.T. -

- Un forfait de 110 € sera payé par le vendeur pour tout diagnostic réalisé dans le cadre de la vente d'une maison, suite à la demande du propriétaire ou d'un Notaire. (T.V.A. à 10%)

**2. CONTROLE DU NEUF**

- Un forfait de 150 € H.T. sera facturé au propriétaire, en une fois : conception et exécution  
La facture sera émise après le contrôle portant sur la réalisation avant remblaiement.  
(T.V.A. 10 %)

Le Président,



Gérard GUICHERD